de la Paix a retenti tout l'après-midi, adversaires et partisans du nouveau cabinet se sont montrés également violents, également acharnés.

» Il est certain que si le cabinet avait eu à se présenter aujourd'hui devant la Chambre, il eût subi un assaut furieux et le sort de la bataille n'est peut-être pas été en sa faveur.

» D'ici à lundi ces dispositions se seront modifiées selon les mesures que l'on annonce.

» Voici, en attendant, les impressions que nous avons pu recueillir auprès d'un certain nombre de députés.

» Selon M. Georges Cochery, l'étonnement qui a accueilli certains noms du nouveau ministère n'est plus près de se dissiper.

» Comme on pose à l'ancien ministre cette question. — « Mais qui sera appelé mardi, une fois le cabinet renversé ?— Mais, répond M. Cochery, ce sera celui qui l'aura renversé, c'est-à-dire M. Waldeck-Rousseau. »

Le mot eut du succès, paraît-il.

» M. Dulau, un des amis fidèles et impénitents du clérical Méline, nous déclare :

« *Les amis les plus intimes de M. Waldeck-Rousseau ne sont pas revenus de leur stupéfaction, et aussi de leurs inquiétudes. J'en ai eu l'impression très nette, ce matin même, au Grand Cercle.*

Pour ma part, je ne vois pas comment nous pourrions soutenir un semblable gouvernement. Vit-on jamais un pareil assemblage ! M. Millerand et le général de Galliffet oubliant la Commune, M. Delcassé fraternisant avec M. de Lanessan qu'il a révoqué jadis ?

» Et puis, à un autre point de vue, ajoute M. Dulau, quelle situation nous est faite à nous autres « bons et sincères républicains (!) » qui avons combattu pour la République, qui l'avons défendue non-seulement contre les réactionnaires, mais aussi contre les collectivistes ?

Oh ! le bon billet du cléricat Dulau !

» On ne nous demande pas seulement d'accepter M. de Galliffet, continue Dulau, on nous demande de faire alliance et de gouverner avec les collectivistes !! »

M. Morinaud, le député antisémite algérien dit textuellement :

— « *Galliffet, nous devrions l'empêcher d'entrer ici !* Nous en arrivons là, après 30 ans de République ! Pour affirmer la suprématie du pouvoir civil et pour sauver la République on s'adresse à un Galliffet ! C'est une honte !

« Voilà à quoi aboutit la campagne menée depuis deux ans ! mais qui donc menace la République ! »

M. Trouillot nous déclare « Je ne croyais pas hier à une majorité pour le cabinet. Mais un revirement s'est produit. Cette majorité existe, cela est certain, et j'en serai ! »

M. Ruau, l'auteur de l'ordre du jour qui amena la chute du cabinet Dupuy, nous dit :

— « Il faut attendre, le devoir républicain est de ne pas créer de difficultés nouvelles et qui seraient d'une terrible gravité.

» Je ne crois pas que le ministère Waldeck soit un ministère de durée. Nous le jugerons sur ses actes. Ma conviction est que, sans M. de Galliffet, tout le monde l'eût accepté. »

M. Brisson se borne à déclarer qu'il croit que le cabinet aura 320 voix.

C'est aussi l'avis de M. Rouvier qui nous dit :

« Si le cabinet s'était présenté hier il n'aurait pas eu 100 voix. Mais la première impression s'est modifiée. Il a gagné beaucoup de terrain et en gagnera encore. La nuit porte conseil et nous en avons trois à passer jusqu'à lundi. »

Le général Jacquey, député nationaliste, dit avec une comique emphase : « Je me ferai plutôt couper les deux poings que de voter pour ces gens-là !»

M. Denys Cochin nous dit : « J'ai renoncé à interpeller, peut-être prendrais-je la parole dans le débat, s'il y en a un. Mais je n'attacherai pas le grelot !»

Parmi les socialistes on se montre assez divisé.

Zévaès ne se prononce pas.

— Je n'ai pas d'opinion, dit-il, quoique j'ai mes préférences ! Le comité d'action socialiste délibérera ce soir et arrêtera la ligne de conduite à suivre. Je m'y conformerai ».

Cadenat dit : « Si le ministère nous apporte lundi les têtes des généraux factieux nous ne nous montrerons pas ingrats. »

Le citoyen Chauvin, ancien député, est tout à fait rebelle : « Accepter Galliffet, jamais ! s'écrie-t-il ! Si Mac-Mahon n'était pas mort on nous l'imposerait sans doute aussi !»

Enfin, voici le sentiment de M. Guyot-Dessaigne :

— « Si le cabinet arrive lundi devant la Chambre avec des promesses, il sera renversé ; s'il arrive avec des actes, il aura la majorité ! »

En résumé, des renseignements que nous avons recueillis au Palais-Bourbon, il résulte que le nouveau ministère aura certainement lundi une assez forte majorité à la Chambre.

Au Sénat

Les sénateurs sont venus aujourd'hui au Luxembourg en assez grand nombre.

Bien qu'ils observent, en général, une extrême réserve, nous avons pu prendre deux interviews intéressantes :

M. Dusolier, sénateur de la Dordogne et questeur de la haute assemblée, nous dit :

« J'estime que M. Waldeck-Rousseau et ses collaborateurs se sont grandement honorés en acceptant d'entrer dans le Cabinet, malgré les différences d'opinion qui peuvent les diviser. Ils n'ont eu en vue que l'intérêt supérieur de la République. C'est cela qui les a guidés. Je ne puis que les en louer.

Quant au général de Galliffet, j'entends bien qu'on le critique vivement mais, sans examiner les faits qu'on lui reproche, je n'oublie pas que Gambetta l'appréciait fort et c'est un souvenir qui a beaucoup d'importance pour moi.

Soyez convaincu que Gambetta qui se connaissait en hommes, ne donnait pas légèrement sa confiance et qu'il était bien et exactement renseigné. »

Tout autre est l'opinion de M. Lourties, l'ancien ministre, qui nous dit :

« Je comprends bien que M. Waldeck-Rousseau a voulu faire un cabinet de liquidation et qu'il a choisi des hommes dans tous les groupes républicains, afin que chacun de ces derniers eut sa part de responsabilité, mais j'avoue que j'ai été suffoqué de voir M. de Galliffet à la guerre.

C'est la première fois, en effet que je vois confier les brebis à la garde du loup !

Somme toute, j'estime que la situation est bien inquiétante.

M. Leglunec, sénateur de la Sarthe, nous donne à peu près la même note.

Dans les couloirs, les mines sont bien comiques à regarder et les réflexions bien amusantes à entendre. Des gens prennent des airs effarouchés :

— Millerand et Galliffet dans le même cabinet ! Mais ce n'est pas possible !

— Et pourquoi donc ?

— Mais parce qu'ils n'ont ensemble aucun point de contact...

Alors, les gens sages interviennent :

Et vous croyez que c'est la première fois que l'on voit des ministres différant d'opinion sur bien des points et s'accordant cependant sur un programme déterminé ?

— Tout de même, Millerand et Galliffet, Galliffet et Millerand, c'est un peu vif !

Il y a des députés qui, toute la journée, ont repris cela comme un *leitmotiv*. On leur disait.

— Vous ne contesterez pas M. Millerand soit un homme de beaucoup de valeur ?

— Pour cela oui ! Il n'y a pas à dire...

— Bien. Et vous accorderez aussi que le général de Galliffet est un de nos généraux les plus vaillants et les plus renommés ?

— Assurément !

— Hé ! c'est déjà cela. De combien de ministres en ce monde ne peut-on pas en dire autant.

Petit à petit, d'ailleurs, toutes ces clameurs s'apaisaient. On se rendait compte que les nouveaux ministres ne s'étaient pas associés pour une partie de plaisir, et que c'était le sentiment du devoir qui leur avait fait une loi de cette union momentanée.

Les coureurs de portefeuilles continuaient à s'agiter dans le vide. Mais la grande majorité des sénateurs se félicitait de voir la crise terminée par la constitution d'un cabinet énergique et résolu.

Et quant aux pronostics en ce qui concerne le lendemain, un honorable faisait une réflexion fort juste :

— Tous les cabinets, à leur naissance, sont généralement assez mal accueillis. Il y en eut un dont on disait qu'il ne vivrait pas quarante-huit heures. C'était le cabinet Méline : il a duré deux ans !...

Les Groupes

Le groupe radical-socialiste, réuni cet après-midi, a décidé « de soutenir le gouvernement s'il prend les mesures nécessaires à la défense de la République. »

Sur la proposition de M. Gouzy, le groupe a en outre décidé de déléguer, auprès du gouvernement, MM. Gouzy, Simyan et Charles Bos pour lui donner connaissance de cet ordre du jour.

A la suite du vote de cet ordre du jour, MM. Pelletan, président du groupe, Villejean, Mesureur, Decker-David et Klotz ont donné leur démission de membres du groupe radical-socialiste.

Voici dans quelle conditions se sont produites les démissions de M. Pelletan, président du groupe radical socialiste et de plusieurs autres membres. M. Bertrant aurait proposé un ordre du jour demandant que le groupe ajournât sa détermination jusqu'à lundi, à une heure.

« Cet ordre du jour fut repoussé par 29 voix contre 15, et l'ordre du jour de M. Charles Bos, dont nous avons donné le texte, a été alors voté.

M. Klotz, un des démissionnaires, nous a fait à ce sujet la déclaration suivante ; Nous ne voulons pas qu'on puisse dire que nous rvons confiance dans ce général de Galliffet, dont le passé ne garantit pas l'avenir.

Le *groupe des républicains progressistes* s'est réuni sous la présidence de M. Méline, 199 membres du groupe étaient présents. Des opinions échangées, il résulte que le groupe à l'unanimité est déjà décidé à refuser sa confiance à un ministère comprenant un collectiviste.

Aucune résolution ferme n'a été prise. Le bureau a décidé de se tenir en permanence jusqu'à lundi pour aviser aux résolutions à prendre.

La Gauche démocratique sénatoriale a voté par 24 voix contre 10, un ordre du jour présenté par MM. Destieux-Junca, Donnesoy-Tibour et Bernard du Doubs, portant que le groupe avait confiance dans les actes du gouvernement.

M. Maxime Lecomte, président du groupe, s'est rendu à la Présidence du Conseil, au Ministère de l'intérieur pour en donner communication.

CONSEIL DES MINISTRES

Les premières sanctions du Cabinet

Ce soir, à 5 heures, les ministres se sont réunis, pour la première fois en Conseil, sous la présidence de M. Loubet.

Le Conseil s'est livré à l'examen des questions pendantes devant la Chambre et concernant

1. Le projet de prorogation des taxes d'octroi ;

2. Le projet portant renouvellement des privilèges de la Banque d'Algérie;

3. Le projet relatif aux quatre contributions directes.

Le ministre de la guerre a fait connaître qu'il a décidé le déplacement des généraux et officiers qui se sont livrés à des manifestations incompatibles avec la discipline.

M. Lépine, conseiller d'Etat, est nommé préfet de police en remplacement de M. Ch. Blonc, nommé conseiller d'Etat.

Les ministres ont ensuite discuté les lignes générales de la déclaration qui sera lue à la Chambre et dont ils arrêteront le texte définitif dans le prochain conseil qui aura lieu dimanche matin.

IMPORTANTES DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

A l'issue du Conseil des ministres, MM. Gouzy, Charles Bos et Simyan ont été reçus par le président du Conseil, à qui ils venaient communiquer l'ordre du jour de confiance voté par le groupe radical-socialiste et que nous publions plus haut.

Leur entrevue avec M. Waldeck-Rousseau a duré environ vingt minutes.

Les délégués sont partis satisfaits des déclarations qui venaient de leur être faites.

M. Gouzy, le député du Tarn, qui, on se le rappelle, prit l'initiative de l'interpellation du cours de M. Durny, qui amena la retraite de M. de Freycinet, nous a donné les renseignements suivants sur cette entrevue :

M. Waldeck-Rousseau, après nous avoir remerciés de notre démarche nous a assurés que nous pouvions avoir entièrement confiance dans le ministère.

Le Conseil des ministres, dit-il, a déjà pris un ensemble de mesures qui seront demain rendues publiques et de nature à satisfaire les plus difficiles, les plus exigeants même.

Dès ce soir, le général de Galliffet a adressé aux commandants de corps d'armée une circulaire leur prescrivant de ne tolérer de leurs subordonnés aucun manquement à la discipline militaire et de les rappeler au respect des institutions républicaines.

De son côté, comme ministre de l'Intérieur, il a télégraphié aux préfets de pratiquer une politique de défense républicaine, sans se préoccuper et sans s'immiscer dans les questions d'ordre électoral.

Ses collègues vont donner, chacun dans leur département, des instructions semblables.

En résumé, déclare M. Waldeck-Rousseau, nous allons prendre immédiatement les mesures que nous pouvons prendre sous notre responsabilité.

Il en est d'autres que nous avons arrêtées déjà mais pour lesquelles nous avons besoin de l'assentiment du Parlement, car nous sommes décidés à restaurer partout la suprématie du pouvoir civil.

La déclaration ministérielle qui sera lue au Parlement expliquera du reste quelles préoccupations ont guidé le Président du Conseil dans le choix de ses collaborteurs.

Son programme est un programme de défense républicaine. Au premier rang, nous plaçons le respect de la discipline dans l'armée.

En parlant de l'émotion causée dans certains milieux par le choix de M. de Galliffet comme ministre de la Guerre et par sa fameuse lettre au *Journal des Débats*, M. Waldeck-Rousseau a répondu que cette lettre écrite par un général des cadres de réserve n'engage en aucune façon le Gouvernement.

En arrivant au pouvoir, a-il ajouté, nous avons tous convenu de laisser nos opinions personnelles au vestiaire, pour ne plus nous occuper que de la mission que nous avions assumée.

Au surplus, dans l'état actuel, la présence à la tête de l'armée du général de Galliffet doit être considérée comme une planche de salut.

Aucun nom de généraux ou d'officiers compromis dans les dernières manifestations n'a été prononcé par les délégués.

Cependant, M. Gouzy a appelé l'attention du président du Conseil sur le général André dont on lui a signalé le républicanisme profond.

— Oui, je le connais bien, a répondu M. Waldeck-Rousseau.

Avant de prendre congé, M. Simyan, député de Saône-et-Loire, a entretenu le Président du Conseil de la grève de Montceau-les-Mines.

M. Waldeck-Rousseau lui a annoncé que dès aujourd'hui il avait télégraphié au préfet d'user de toute son influence pour amener une solution satisfaisante pour les intérêts en présence.

M. Simyan verra demain le ministre des travaux publics.

La Loi sur les Grèves EN ALLEMAGNE

Le projet de loi sur les coalitions, dont la discussion a commencé lundi au Reichstag, provoque une grande émotion au sein de la classe ouvrière allemande.

S'il était adopté, il ne supprimerait pas le droit de grève, mais il interdirait aux ouvriers l'emploi de tous les moyens rendant la grève efficace, sous peine de sévères condamnations.

En fait, le droit de grève deviendrait illusoire.

Les attroupements dans la rue sont punis, et l'on ne peut même exercer une surveillance sur les ateliers en chômage ou les gares qui peuvent déverser les « sarrasins » les « blanches oreilles » comme les mineurs du Pas-de-Calais appellent pittoresquement les faux frères sur la localité où un conflit a éclaté.

Le gouvernement se prétend insuffisamment armé, par l'ancienne législation sur le droit de coalition. Il paraît que de 1882 à 1891, les juges n'ont condamné que dans une proportion de 33 pour mille grévistes poursuivis.

Or, les juges allemands frappent avec une rigueur inouïe. On signale une condamnation à trois semaines de prison infligée à un ouvrier maçon de Bilefeld qui avait appliqué l'épithète de « sarrasin » à un suppléant.

A Flensberg, un gréviste ayant dit à des ouvriers qui arrivaient à la gare : « Camarades, on fait la grève ici. Vous êtes jeunes et ne savez ce que vous faites ; mais réfléchissez ! » a été condamné à deux mois de prison.

On le voit, sous l'empire de l'ancienne législation, les grévistes étaient frappés de peines rigoureuses pour de simples rappels au devoir de solidarité adressés à des ouvriers se proposant de prendre le travail des grévistes.

Le gouvernement motive ainsi l'aggravation des rigueurs de la loi proposée à l'égard des grévistes.

« Le terrorisme des grévistes est d'autant plus dangereux que les « Arbeitswilligen » (les sarrasins) sont justement des éléments qui se tiennent tranquilles, qui s'accommodent de l'ordre politique et juridique actuel, et sont de la plus grande utilité pour le gouvernement.

« La protection de leurs intérêts personnels, qui se confondent avec ceux de l'Etat, est donc une tâche importante et urgente à accomplir par l'autorité gouvernementale. »

Comparativement à l'ancienne législation, la peine cellulaire est portée, de trois mois, à 1 an. Un gréviste qui dira à un sarrasin : « traître » tombera sous l'application de cet article.

Ceux qui iront compter le nombre des sarrasins pourront être condamnés à un an de prison. Le parquet peut intenter une action, sans qu'une plainte soit déposée.

Ceux qui participent à un attroupement peuvent être emprisonnés, mais la loi ne spécifie pas le quantum.

Enfin, nous avons l'article relatif aux travaux forcés, punissant ce qui « aurait pu arriver » et ce « qui est arrivé ».

Il est vrai que la loi s'applique également aux patrons dont les moyens d'action diffèrent de ceux des ouvriers, ce qui cause une inégalité flagrante dont la jurisprudence ne pourra tenir compte.

En réalité, la loi est exclusivement dirigée contre les ouvriers, car les patrons étant peu nombreux, peuvent agir en secret, tandis que les ouvriers sont obligés de lutter à la face du monde.

Or, la loi est rédigée de façon à ne frapper que les cas de lutte ouverte. L'argument invoqué par le gouvernement, disant que l'article 153 de la *Gewerbeordnung* frappe seulement les ouvriers et que la nouvelle loi atteint également le patronat, est donc une plaisanterie.

Le gouvernement n'ignore pas que les patrons ne s'attroupent guère dans les rues. Et il se fait donc que ce qui sera puni chez les ouvriers ne pourra l'être chez les patrons. L'égalitésur le papier devient donc une injustice criante.

On ne pourra pas défendre aux patrons de conclure un contrat relatif au refus de prendre à leur service certains ouvriers et de se communiquer des renseignements sur des personnes qu'ils ne veulent accepter comme ouvriers.

Les patrons pourront donc dresser des listes noires de proscrits sans que la loi, si rigoureuse pour les ouvriers, puisse atteindre les affameurs.

En outre, l'ancienne loi, qui s'appliquait aux seuls ouvriers, ne parlait que d'emprisonnement.

La nouvelle loi, au contraire, frappe les inculpés d'amende. Les ouvriers qui ne sauront les payer iront en prison. Mais si par hasard, un patron était frappé par la justice, il en serait quitte pour payer quelques centaines de francs. L'ouvrier, accusé de « terrorisme » sera incarcéré.

La discussion a été chaude au Reichstag.

Le centre catholique lui-même, d'ordinaire si plat et si disposé à faire marché de ses voies avec le gouvernement s'est cabré. M. Lieber, le leader de la fonction, est venu apporter la protestation de ses amis à la tribune et annoncer leur ferme volonté de repousser, coûte que coûte, la loi en discussion. Au nom des nationaux-libéraux, M. Bassermann s'est constitué de son côté le défenseur des « droits sacrés » du prolétariat, arguant que les mesures projetées n'auraient d'autre effet que de précipiter la classe ouvrière entière dans les bras du socialisme.

Sont venus à la rescousse les grands industriels membres du Parlement, tels que MM. Roesicke et Schrader.

Bref, dès le premier instant, les trois quarts des députés se sont véhémentement élevés contre les intentions liberticides de Guillaume et de ses ministres.

Aussi, malgré les défaillances toujours possibles, considère-t-on le projet comme voué à un échec certain, lorsqu'en novembre prochain il revendra en seconde lecture devant le Reichstag.

Bien que les socialistes ne soient pas intervenus dans le débat, la nécessité de donner ne s'étant point posée pour eux, la victoire ne leur en est pas moins due, car rien n'y a été combiné que la force exaspérée par leurs amis et ennemis, de l'organisation politique et économique du prolétariat germanique.

D'ici au mois de novembre, il est probable que l'octogénaire chancelier aura laissé sa place à son successeur, ce qui entraînera un remaniement ministériel, et le nouveau gouvernement retirera le projet de loi mort-né.

En somme, dès à présent, c'est un échec pour le Kaiser et les conseillers férocement réactionnaires qui l'entourent.

Cette victoire ouvrière est due à l'organisation des travailleurs allemand.

Puisse cet exemple servir de leçon à tous les travailleurs français.

Çà & Là

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Le Bureau de l'Union des Sociétés de secours mutuels du Nord communique l'appel suivant :

» Un arrêté du Ministre de l'Intérieur convoque pour le 2 juillet 1899 les collèges électoraux pour l'élection des représentants des Sociétés de Secours mutuels *approuvées*, au Conseil supérieur de la Mutualité.

» Aux termes du 2 mai 1899, les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord et du Pas-de-Calais, forment le quatrième collège et élisent pour eux quatre au seul représentant au Conseil Supérieur. Ce représentant doit être Français, âgé au moins de trente ans, et avoir été pendant cinq ans au moins Membre du Conseil d'Administration d'une Société de Secours Mutuels, approuvée.

» Le Bureau de l'Union des Sociétés de Secours Mutuels et de Prévoyance du Nord, réuni le 14 Juin 1899, a examiné les candidatures susceptibles d'être proposées.

» A l'unanimité, et pour faciliter l'entente celle de M. Eugène Roche, avocat à Lille, officier d'académie, chevalier de l'Ordre de Léopold, président de l'Union des Sociétés de secours-mutuels et de Prévoyance du Nord, président de la Société des Voyageurs et employés de commerce du Nord a été acclamée.

» Les sociétés adhérentes à l'Union ayant été consultées ont adopté cette candidature.

» Au nom et dans l'intérêt de la Mutualité, nous venons, en conséquence, vous prier de voter pour M. Eugène Roche, qui est un mutualiste dévoué et convaincu, depuis dix ans à la tête de la Société des Voyageurs et Employés, et depuis cinq années à la tête de l'Union, et de l'envoyer représenter le quatrième collège au Conseil supérieur. »

— Au sujet de cette élection, la Préfecture nous communique la note suivante :

L'arrêté ministériel du 19 juin qui reporte au dimanche 16 juillet, pour trois collèges, l'élection de leur représentant au conseil supérieur des sociétés de secours mutuels ne s'applique pas au 4e collège, qui comprend le département du Nord.

En conséquence, l'élection reste fixée : Pour les sociétés approuvées, au dimanche 2 juillet ; pour les sociétés libres ou autorisées, au dimanche 9 juillet.

AVIS DE L'ADMINISTRAJION DES POSTES

A partir du 1er juillet 1899, les facteurs-receveurs recevront les premiers versements et les versements ultérieurs, ainsi que les autorisations de retraits de fonds de la Caisse nationale d'épargne. Le paiement des remboursements s'effectuera à domicile ou au guichet. Les livrets à régler pourront leur être remis, ces agents délivreront en échange un récépissé provisoire.

Les bureaux de facteurs-receveurs sont situés à Marquette, Lesquin, Fretin, Don, Lécluse, Erquinghem, Rieux, Provin, Ors, Cotbret, Ghyvelde, Féron, Marpent, Prisches-Abscon, Rousies, Coutiches, St-Hilaire, Hérin, Sainghin-en-Weppes.

Faits Divers DANS LA RÉGION

LA GRÈVE DE CANTELEU-LEZ-LILLE

Contrairement à ce que nous avions annoncé dans notre numéro d'hier, les grévistes de la filature Crépy Frères ne se sont pas réunis à la Maison du Peuple quoique ils l'eussent décidé hier en assemblée générale.

Notre confrère l'*Echo* publie le résultat d'une réunion à la Maison du Peuple où les ouvriers fileurs et rattacheurs auraient décidé « la reprise du travail subordonnée à l'application de l'ancien tarif. » Nous pouvons affirmer qu'aucune réunion n'a été tenue hier matin dans ce local et que, par conséquent, aucune décision n'a pu être prise : tout en reconnaissant d'ailleurs qu'il eût été tout naturel que la reprise du travail fût décidée à cette condition, qui est le pivot même du conflit.

La vérité est que les grévistes, réunis à Lambersart, hier matin, dans la salle d'estaminet de la « Ville de Poperinghe » ont décidé d'envoyer à MM. Crépy, une nouvelle délégation chargée d'exposer leurs revendications.

Les patrons ont, — avec une politesse, peut-être contestable, et un sans-gêne que nous ne qualifierons pas, — refusé de recevoir les délégués.

Devant cette attitude, les ouvriers ont convenu, avant de prendre une décision, de soumettre la filature et, s'on l'éconduit à nouveau, une lettre collective, exposant les griefs des ouvriers, sera déposée dans la boîte de l'usine.

Si le même accueil lui est réservé, il y aura lieu de recourir à l'arbitrage.

Il nous semble qu'en l'occurrence, la preuve « d'éducation » ne vient pas du côté des gens « bien élevés » mais plutôt de celui des humbles.

Après tout, MM. Crépy sont peut-être bien gênés d'expliquer aux délégués leur étrange attitude, et c'est là ce qui leur fait craindre l'entrevue...

M. M.

L'affaire Flamidien

Renvoi devant la chambre d'accusation

Comme nous l'avions annoncé, M. le Procureur de la République, après avoir pris ses réquisitions, a renvoyé à M. Delalé, hier matin, le dossier de l'affaire Flamidien.

Le juge d'instruction a aussitôt rendu son ordonnance de renvoi devant la Chambre des mises en accusation.

Cette ordonnance a été signifiée à onze du matin, au frère Flamidien, par M. Doré, greffier du juge d'instruction.

Aujourd'hui, M. Doré procédera à l'inventaire des pièces.

Le dossier sera très probablement envoyé aujourd'hui ou demain au procureur général, à Douai.

En attendant la décision de la Chambre des mises en accusation, le Frère Flamidien restera à la Maison d'arrêt de Lille.

Echo du crime des Phalempins

M. Vilain, commissaire central a reçu dans la journée d'hier une lettre émanant de M. Delalé, juge d'instruction, félicitant les agents du service de la sûreté, les agents de police et particulièrement M. le commissaire du 3e arrondissement, M. Speneux, d'avoir par leur ténacité, traqué le bandit Vandenaguera, l'assassin d'Alois Berthier et de Mlle Catherine Leclercq et d'avoir contribué à son arrestation.

UNE FILLETTE DE 13 MOIS HORRIBLEMENT BRULÉE

A Tourcoing

Dans l'après-midi de jeudi, une fillette de 13 mois, Andréa Brouaux, demeurant chez ses parents rue d'Alexandrie se trouvait dans une chaise de bébé quand survint un jeune de chat qui sauta sur l'enfant qui prit peur, se souleva sur sa chaise.

Malheureusement la grand'mère de l'enfant avait laissé en face la chaise de l'enfant une marmite d'eau bouillante.

Le pauvre bébé en sursautant tomba dans la marmite et fut brûlée sur tout le corps. En la retirant ce n'était plus qu'une bouille, la tête seule avait été épargnée.

M. le docteur Delegrange appelé aussitôt pour lui donner des soins avait déjà déclaré que la pauvre enfant ne survivrait pas à ses brûlures.

En effet elle est morte à onze du soir après avoir enduré d'atroces souffrances.

Sa tante, âgée de 11 ans, qui était témoin de l'accident et qui l'a retirée de la marmite, a été légèrement brûlée aux jambes.

LA GRÈVE DES TRIEURS

de chez Albert Malard et Cie

A TOURCOING

Rien n'est changé dans la situation. Les trieurs se sont présentés hier matin à six heures, le patron leur a dit qu'il était toujours dans les mêmes intentions.

A une heure après-midi, une seconde entrevue eut lieu ; même réponse de la part du patron.

Les quatre apprentis pour lesquels les trieurs s'étaient mis en grève, ont quitté l'atelier pour ne pas être la cause de la continuation de la grève, mais le patron a fait preuve d'un mauvais vouloir intéressé, en déclarant qu'aussitôt les ouvriers rentrés, il aurait engagé d'autres apprentis.

Dans ces conditions, cette grève pourrait encore durer longtemps.

Dernière Heure

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Un duel entre délégués

La Haye, 23 juin. — Le délégué turc, le général Abdullah a rendu M. Ahmed Riza, délégué hollandais, responsable de cette phrase prononcée au sein de la conférence :

« Le peuple arménien est victime de la vérité du fanatisme musulman. »

En conséquence le général Abdullch a cru devoir provoquer en duel Ahmed Riza.

A la provocation du général Abdullah, M. Ahmed-Riza a répondu par l'entremise de témoins que sa vie appartenait à sa patrie et qu'il ne la sacrifiait pas sous l'épée d'un serviteur du sultan.

LE NOUVEAU CABINET

Les interpellations

Paris, 23 juin. — On annonce que M. Mesureur, qui s'est déclaré hostile au cabinet, a l'intention de déposer une demande d'interpellation sur la politique générale.

Groussier annonce qu'il déposera une demande d'interpellation sur la présence du général de Galliffet dans le cabinet.

Au Conseil municipal de Paris

Dans la séance d'aujourd'hui du Conseil municipal, l'un des conseillers a vivement protesté contre la présence de M. de Galliffet dans le nouveau cabinet, et en conséquence, a déposé un ordre du jour flétrissant tous les républicains qui apporteront leur concours au nouveau ministère.

Le citoyen Lasvère demande l'ordre du jour pur et simple. Il est adopté par 53 voix contre 2.

Le cabinet de M. Waldeck

M. René Waldeck-Rousseau est nommé chef de cabinet du ministère de l'intérieur.

M. Ulric, secrétaire particulier de M. Waldeck-Rousseau, est nommé chef de cabinet à la Présidence du Conseil.

Le Président du Conseil a reçu ce soir M. Forichon, premier président à la Cour d'appel de Paris.

Un mot de Galliffet

On raconte que quand M. Waldeck-Rousseau a demandé son concours au général de Galliffet celui-ci lui a laconiquement répondu « Avec vous, où vous voudrez, comme avec Gambetta. »

Pourquoi Millerand est ministre

Un des amis de Millerand a dit aujourd'hui à notre correspondant que le député socialiste de Paris a très longtemps hésité à donner son concours à M. Waldeck-Rousseau.

Dans une conversation qu'il a eue jeudi avec lui, M. Waldeck-Rousseau déclara à Millerand que c'était la dernière tentative faite par M. Loubet. Si elle ne réussissait pas, c'était la démission du président de la République.

La question ainsi posée, Millerand ne pouvait se dérober. Son devoir républicain était tout tracé et il consentit, pour barrer la route à la réaction clericale et césarienne, à collaborer avec le général de Galliffet

Comité d'entente socialiste

Ce soir, vendredi, a eu lieu une réunion plénière du Comité d'entente socialiste, comprenant les représentants des quatre fractions du Parti socialiste. Viviani remplissait les fonctions de secrétaire.

FEUILETON DU 25 JUIN 1899 16

LA BELLE SARAH

PAR PIERRE ARNOUS

PREMIÈRE PARTIE

Une victime du mariage

I

Ce que Perroty vit sur la Butte-Montmartre

— Vous auriez dû prendre la précaution de mettre un meuble là-derrière ! dit Georges qui ricanait. Rien n'est solide dans ces vieilles bicoques !

Jeanne était toujours silencieuse.

Elle se borna à ramener les couvertures jusque sur son menton.

— Vous êtes muette ? continua son mari du même ton. Mais vous n'êtes pas sourde, et vous pouvez m'écouter.

— Je vous écoute.

— Je ne vous infligerai pas de longs discours. Je viens tout simplement vous proposer un petit séjour dans notre château des [illegible].

— Je crois vous avoir dit nettement qu'entre vous et moi il n'y avait plus rien de commun.

Il est possible que ce soit là votre désir. Mais j'ai, pour ma part, d'autres projets. Si vous ne voulez pas m'accompagner de gré, vous me suivrez de force.

Jeanne ne dit pas un mot, ne fit pas un geste.

— Ma parole, dit Jeanne cette fois, je ne sais pas si je suis éveillée ou si je rêve !.. Vous avez la prétention de m'enlever, comme dans les romans, peut-être ?

— Je n'ai pour le moment pas d'autre prétention que la prétention légitime de me faire obéir de vous. Vous êtes ma femme, vous vous inclinerez.

Jeanne, si grand que fut le mépris que lui inspirait son mari, si complet que fut son courage, sentait peu à peu des craintes l'envahir.

Cet homme, auquel elle avait lié sa vie, était capable de tout, elle le savait à présent. Quel noir projet nourrissait-il ? Jusqu'ou se laisserait-il aller dans la voie de la violence ?

Elle chercha à gagner du temps.

— Pourquoi voulez-vous que nous quittions Paris ? demandait-elle.

— Parce qu'on commence à s'y occuper de nous. Maintenant que la vie reprend son train ordinaire, les propos méchants se donnent cours. Je veux bien ne pas être un mari heureux, je ne consentirai jamais à devenir un mari ridicule !... Levez-vous et habillez-vous ! Nous partons dès ce soir.

— Vous êtes fou !

— Je le suis si peu que je vous donne une heure pour faire vos préparatifs... Encore une fois, habillez-vous.

— Allons donc ! c'est trop cocasse.

— Ne me bravez pas, Jeanne. Je vous ai avertie que toute résistance de votre part était vaine.

— Mais enfin, je ne peux pas m'habiller toute seule, comme cela, et vous ne voulez pas que je sorte de mon lit devant vous !... Appelez au moins ma femme de chambre.

Jeanne voulait s'assurer le concours de Marie en cas de danger.

— Votre femme de chambre s'est retirée ! répondit Georges. Vous l'appelleriez en vain. Elle ne vous entendrait pas.

— Alors, c'est un guet apens ?

— Appelez cela du nom qu'il vous plaira, mais faites ce que je désire.

L'inquiétude grandissait au cœur de Jeanne.

— Retirez-vous ! fit-elle je vais m'habiller.

— Je le regrette beaucoup pour votre pudeur, riposta Georges, mais je reste ici.

— Très bien ! constata Jeanne. Il sera dit que jusqu'au bout vous ne m'aurez épargné aucun mauvais traitement.

Et, rejetant ses couvertures, elle sauta sur le parquet.

Georges s'était assis dans un fauteuil.

— Savez-vous, murmura-t-il, savez-vous que vous êtes royalement belle, Jeanne ?... A cette heure, où je vous fais violence bien malgré moi, je sens remonter en mon cœur toutes les tendresses passées, et notre situation romanesque, cet enlèvement, comme vous dites, tout cela me trouble, et je me sens bien près de vous aimer comme je ne vous aimai peut être jamais !

— Je subis vos ordres, riposta sèchement Jeanne. Epargnez-moi vos injures, je vous en supplie.

Elle était superbe en son déshabillé dans la clarté blonde de la lampe ; Georges n'avait pas exagéré.

— Oui, vous êtes belle, très belle ! reprit-il. Et je m'en veux presque aujourd'hui de vous avoir si maladroitement surpris l'autre soir... Après tout, le mariage est le plus souvent une partie à trois... Que n'ai-je su fermer les yeux et me contenter des restes de votre...

— Infâme ! s'écria Jeanne bondissant sous l'outrage.

Mais Georges était bien décidé à ne rien abandonner de son calme.

— Croyez bien, dit-il, qu'il n'entrait pas dans ma pensée de vous offenser. J'ai voulu simplement exprimer le regret que me causait la contemplation de tous les trésors que j'ai perdus...

Jeanne s'habillait sans hâte.

Quand elle fut à peu près vêtue :

— A présent, reprit-elle, il faut, n'est-ce pas, que je fasse quelques préparatifs. Je ne peux pas partir sans certains objets... Vous voulez bien me permettre de les rassembler.

— Je vais même vous aider à le faire.

Jeanne s'était dirigée vers la porte.

— Où allez-vous ?

— Mais chercher les objets et les vêtements dont j'ai besoin.

— Très bien. Mais permettez-moi de vous accompagner.

— Comme il vous plaira !

Jeanne faisait maintenant la vaillante ; mais, au fond d'elle-même, elle se sentait de moins en moins rassurée.

Qu'est-ce que Georges voulait obtenir d'elle ?

Où voulait-il la conduire ?

Quelle arrière-pensée ténébreuse cachait ce projet de voyage si brusquement formulé ?

Elle chercha de nouveau à gagner du temps. Elle procéda le plus lentement qu'elle put aux recherches qu'elle faisait dans sa garde-robe.

— Il ne m'est pas possible de faire tout cela moi-même ! dit-elle après un moment de silence. Permettez-moi de sonner ma femme de chambre.

— Je suis là pour vous aider.

— Vous ne voulez donc pas que notre départ soit connu ?

— Je tiens à ce qu'il le soit seulement demain par un mot que nous laisserons à nos gens, j'ai mes raisons pour cela. Je sais parfaitement que vous me résisteriez tout à l'heure si vous n'étiez plus seule avec moi et, je vous l'ai dit, je suis venu ici avec l'intention bien arrêtée de vous emmener coûte que coûte. Par conséquent, obéissez. C'est le meilleur parti que vous puissiez prendre.

— Vous tiriez donc jusqu'à la violence ?

— Oui, si vous m'y obligiez.

— Savez-vous bien que vous êtes plus lâche encore que je ne supposais ?

— C'est fort possible.

Il y eut encore un silence.

Silence effrayant et lourd, tout chargé de menaces.

— C'est ridicule à la fin ! s'écria Jeanne. Je vais appeler à l'aide.

— Vous ne le ferez pas pour deux raisons, dont la première est que personne ne peut vous entendre, et la seconde que, malgré votre attitude à mon égard vous redoutez le scandale autant et peut-être plus que moi.

— J'ai bien prouvé le contraire ! murmura la pauvre femme.

— Dépêchons-nous ! reprit Georges plus autoritaire. Je vous l'ai dit, le temps presse.

Et il se mit à jeter pêle-mêle le linge de sa femme dans la grande malle qu'il avait lui-même traînée au milieu de la chambre et ouverte.

Jeanne se résignait. Un fol espoir lui venait, l'idée qu'en route elle pourrait crier, appeler au secours et se soustraire à une domination qui lui était deux fois odieuse.

La pendule, dans le silence où maintenant avaient lieu les préparatifs de départ, sonna deux heures du matin.

— Avez-v